

**OBJET DESAFFECTATION ET AFFECTATION DE LOGEMENTS
DE FONCTION D'ÉCOLES**

- Maternelle Bois-de-Nèfles / HH 132-139 / 70, chemin des Vétivers
 - Élémentaire et Maternelle J.B Bossard / BD 311 / 3, rue Lacroix Sainte-Clotilde
-

La Ville est propriétaire de plusieurs logements de fonction construits à proximité d'une école situés sur la même unité foncière conformément à la liste jointe en annexe. Cependant, les logements de fonction sont séparés de l'enceinte scolaire du fait d'un accès propre et distinct d'une part, et d'une clôture de séparation qui les isole du groupe scolaire d'autre part, sans qu'il existe de moyen d'accès entre eux. En conséquence, les immeubles en question ne sauraient être regardés comme faisant partie de l'enceinte scolaire.

Ces logements, aujourd'hui libres de toute occupation, après le départ des enseignants, qui de par leur statut de PE (professeur des écoles) n'ont plus droit au bénéfice d'un logement de fonction, peuvent être occupés par des responsables de site.

Dans un souci de bonne gestion, il convient de modifier le statut de ces biens en les affectant en tant que logement de fonction du personnel communal assurant la fonction de responsable de site.

De par la situation physique des immeubles, situés hors enceinte scolaire, la consultation préalable de Monsieur le Préfet n'est pas requise dans le cadre de cette procédure de désaffectation.

Préalablement, il y a lieu, de procéder à la désaffectation des logements dits « de fonction » initialement réservés aux corps enseignants et à leur affectation au personnel communal en leur qualité de chef de site.

Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver la désaffectation des logements dont la liste figure en annexe
- d'approuver, l'affectation de ces logements de fonction au personnel communal en leur qualité de responsable de site.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13452-1A-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/09/2013


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 septembre 2013

Délibération n°13/4-52

**OBJET DESAFFECTATION ET AFFECTATION DE LOGEMENTS
DE FONCTION D'ECOLES**

- Maternelle Bois-de-Nèfles / HH 132-139 / 70, chemin des Vétivers
- Elémentaire et Maternelle J.B Bossard / BD 311 / 3, rue Lacroix Sainte-Clotilde

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-52 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 11^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve, la désaffectation des logements de fonction dont la liste figure en annexe.

ARTICLE 2

Approuve, l'affectation de ces logements de fonction au personnel communal en leur qualité de responsable de site.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13452-1B-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/09/2013


Gilbert ANNETTE

DESAFFECTATION ET AFFECTATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Référence cadastrale	Adresse	Nom de l'établissement scolaire
HH 132-139	70, chemin des Vétivers	Maternelle Bois-de-Nèfles
BD 311	3, rue Lacroix	Elémentaire et Maternelle Jean Baptiste BOSSARD

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13452-1C-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/09/2013



Gilbert ANNETTE